



## CHAMPIONNAT DE LIGUE EDUCATIF 2018

### BULLETIN D'ENGAGEMENT

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Club</u>	<u>N°</u>
<input type="checkbox"/> 22-Avril	SOISY BOUY 77	MC SOISY BOUY	
<input type="checkbox"/> 13-MAI	FUBLAINES 77	ASM FUBLAINES	
<input type="checkbox"/> 27-mai	MEZILLES 89	M C CHRONO VERT	
<input type="checkbox"/> 10-juin	VINCY 77	MC NORD 77	
<input type="checkbox"/> 24-juin	SOISY BOUY 77	MC SOISY BOUY	
<input type="checkbox"/> 8-sept	BOINVILLIERS 78	EXTREME MC	
<input type="checkbox"/> En attente			
<input type="checkbox"/> 30-sept	CHATEAU LANDON 77	M C GIRONVILLE	
<input type="checkbox"/> 7-oct.	FUBLAINES 77	ASM FUBLAINES	

EDUCATIF 50cc   
  EDUCATIF 65cc   
  EDUCATIF 85cc  
 ESPOIR 85cc (hors championnat de ligue) *Exclusivement sur l'épreuve de BOINVILLIERS*

NOM :  
Prénoms :  
Date de naissance :  
Club :  Ile de france     Hors ligue  
Adresse :  
Code postal :  
Ville :  
Tel :  
email :  
Licence F.F.M. :  
CASM/GUIDON  
Moto ( Marque ) :  
Cylindrée :  2 temps     4 temps

**Engagement(s) reçu(s) au plus tard 6 jours avant l'épreuve**

- 42 Euros    *Educatif 85 et Educatif 65.*  
 - 12 Euros    *Pour le Trophée de ligue Educatif 50.*  
 - 48 Euros    *Espoir 85.*

**Engagement(s) reçu(s) moins de 6 jours avant l'épreuve**

- 52 Euros    *Educatif 85 et Educatif 65.*  
 - 22 Euros    *Pour le Trophée de ligue Educatif 50.*  
 - 58 Euros    *Espoir 85.*

### ATTENTION PAS D'ENGAGEMENTS LE MATIN DE L'EPREUVE

Après avoir dûment rempli le bulletin d'engagement, les pilotes le retourneront obligatoirement **accompagné du paiement** par épreuve souhaitée correspondant aux droits d'engagement, non remboursables (\*), établi à l'ordre du club organisateur en notant bien sur leur demande d'engagement leur adresse mail pour le retour de la confirmation d'engagement, **La clôture de réception des bulletins d'engagement sera de six jours précédents la manifestation.** L'organisateur pourra refuser l'inscription en retard du pilote.

Lors de votre premier engagement, veuillez joindre un chèque de caution de 200 Euros à l'ordre de la Ligue Motocycliste d'Ile de France pour le transpondeur de chronométrage.

(\* En cas de forfait, le pilote devra prévenir le plus tôt possible Mme *Dany Dieudonné*. Seuls les motifs médicaux ou exceptionnels pourront prétendre à remboursement des droits d'engagement.

Le soussigné,

a) Reconnaît avoir pris connaissance du règlement, déclare en accepter les termes, et s'engage à l'observer et à le respecter.

b) Déclare connaître les règlements F.F.M. et s'y conformer strictement.

c) Prend l'engagement de respecter toutes les décisions qui seront prises à son égard par le directeur de course ou les commissaires sportifs chargés de l'organisation de cette épreuve sportive.

d) Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Fait à :                      le:                      Signature (Précédée de la mention "lu et approuvé en tant que Représentant légal), (parents ou tuteurs)  
 Mr., Mme:

Vous êtes priés de retourner cet engagement dûment rempli accompagné du règlement à l'ordre du club organisateur à :

Mme Dany Dieudonné – 4 rue Emile Zola – 91460 MARCOUSSIS    Tel. : 06 31 14 78 10    e-mail : danydieudonne@wanadoo.fr